



Saint-Edmond-de-Grantham, le 1^{er} juin 2008

Commission de la représentation électorale du Québec

Sujet : Nouvelle carte électorale

Considérant l'importance de la représentation des citoyens à la nouvelle carte électorale, la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham juge important de vous faire part des réflexions et commentaires de ses citoyens sur la proposition déposée en vue de redéfinir les limites des circonscriptions électorales.

Saint-Edmond-de-Grantham est une petite municipalité de 642 habitants. Elle fait partie de la MRC de Drummond. Bien que petite, elle est vivante et son sentiment d'appartenance à la région de Drummond est très forte.

Le 27 mai dernier, une rencontre s'est déroulée dans la municipalité. **Dix-huit (18) personnes étaient présentes et plusieurs autres citoyens ont communiqué avec un élu pour lui faire part de leurs recommandations à vous transmettre.**

Voici les commentaires retenus :

- Nous n'avons pas d'affinités avec la circonscription de Johnson.
- Nous ne ressentons aucun sentiment d'appartenance avec ce comté.
- Nous subissons une perte de poids politique.
- Saint-Edmond-de-Grantham est à proximité de la ville de Drummondville. La majorité des résidants travaille à Drummondville. Il serait souhaitable que les intérêts *travail, vie familiale et politique* soient au même endroit. En d'autres mots, que ceux-ci fassent partie du même comté.
- Nous avons des inquiétudes au sujet de la représentativité à l'Assemblée nationale.
- L'accessibilité actuelle au député, M. Sébastien Schneeberger, versus celle que nous aurions avec M. Éric Charbonneau, député de Johnson n'est pas équivalente. Nous doutons de l'efficacité d'un député qui aurait un comté de vingt-neuf (29) municipalités et de son implication dans les dossiers chauds de chacune des dites municipalités.
- Les communications de presse par les journaux, la radio et la télévision communautaire se font par MRC et non par carte électorale. En changeant de circonscription, nous sommes inquiets à savoir, si nous serons aussi bien

informés que nous le sommes en ce moment, étant donné que le territoire de Johnson ne fait pas particulièrement partie de celle de la MRC.

- La nouvelle carte électorale ne tient pas compte de l'entité sur laquelle sont basées les limites du territoires de la MRC, des Commissions scolaires, de la Sûreté du Québec et des organismes locaux et régionaux.

La proposition de redéfinir les limites des circonscriptions électorales ne tient pas compte des réalités socio-démographiques propres à notre région.

De plus, notre territoire présente une forte croissance démographique et il y a lieu de croire que le nombre maximal d'électeurs fixé selon la commission de représentation électorale du Québec, sera dépassé sous peu.

Nous croyons que la carte qui nous est proposée ne respecte pas les intérêts énoncés dans cette lettre par nos citoyens qui sont aussi vos électeurs et ne favorise pas l'attachement social.

Conscients que vous devez tenir compte de différents facteurs pour établir les cartes électorales, nous croyons qu'il est possible de le faire tout en tenant compte également des facteurs particuliers des régions.

Nous souhaitons vivement que la Commission revoit sa proposition. C'est pourquoi nous vous proposons d'établir deux circonscriptions en divisant la Ville de Drummondville, et en regroupant des municipalités avoisinantes de chaque coté de la Ville de Drummondville. Ainsi, chaque circonscription formée assurerait une représentation équitable de l'électorat et respecterait les attentes de la population et leur sentiment d'appartenance.

En terminant, nous remercions la Commission de nous permettre d'exprimer notre opinion sur la proposition de la nouvelle carte électorale.

Marie-Andrée Auger, mairesse
Pour la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham